

II - BUREAU DE KOUAOUA

Le second bureau à voir le jour dans le ressort de celui de Canala fut le bureau de Kouaoua. Un premier avis paru au *JONC* du 28 mars 1891 stipule que «*L'Administration porte à la connaissance des habitants que le bureau de Poste et Télégraphe de Kouaoua est ouvert au public*»

(avis paru aux *JONC* du 4 avril 1891 et du 14 avril 1891). Kouaoua était alors mais est toujours un centre minier très important, tant pour l'extraction du minerai que pour son chargement sur des minéraliers à destination soit de Nouméa soit du Japon.



En 1897, le bureau était tenu par M. Guépy, qui remplissait également les fonctions de receveur municipal de

"*Couaoua*". Mais par une décision du 4 janvier 1906 (*JONC* du 13 janvier 1906) :

N° 10 — DÉCISION déterminant les opérations qui seront effectuées par le bureau de Kouaoua.

(Du 4 janvier 1906).

LE GOUVERNEUR P. I. DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES,

Vu la diminution des opérations tant postales que télégraphiques du bureau de Kouaoua ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 1890, portant réorganisation du Service des Postes et des Télégraphes ;

Vu le décret du 12 décembre 1874, sur le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Attendu que la Société «Le Nickel» reprend le local qu'elle avait mis, gratuitement jusqu'à ce jour, à la disposition de l'Administration, que la situation budgétaire ne prévoit aucun crédit pour la location d'un immeuble à Kouaoua et que d'ailleurs toutes les démarches faites pour trouver un autre logement sont restées infructueuses ;

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et des Télégraphes ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. — A dater du 15 janvier 1906, le bureau postal et télégraphique de Kouaoua est transformé en poste téléphonique effectuant des opérations postales.

Tous les règlements en vigueur concernant le service de la poste seront applicables à ce bureau, sauf en ce qui concerne les valeurs déclarées dont l'échange sera dorénavant assuré par le bureau de Canala.

Art. 3. — Le public sera admis à échanger du bureau de Kouaoua soit des dépêches télégraphiques, pour toutes destinations, soit des conversations téléphoniques avec le bureau de Canala et tout autre poste téléphonique auquel il pourra être rattaché.

Art. 4. — Le Chef du Service des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera et insérée au *Bulletin officiel* et au *Journal officiel* de la colonie.

Nouméa, le 4 janvier 1906.

CHARLES ROGNON.

Cette régression (bureau téléphonique effectuant des opérations postales) était liée à la baisse d'activité dans cette localité et à sa faible population (62 habitants en 1912).

L'évolution de ce bureau est très fluctuante (**Classement** voir Fascicule B-1). Ainsi, dans l'Annuaire de la NC de 1915, il figure comme bureau de poste tenu par un agent

auxiliaire (Mme Lucie Bernier). Idem en 1916, 1926 et le 4 février 1928 (pour un classement basé sur des résultats de 1927); mais cette même année (le 17 juillet 1928), on voit apparaître Kouaoua figurant dans un classement de tous les bureaux de plein exercice, bien que 34ème sur 37.

Le 28 janvier 1933, nous le retrouvons à nouveau parmi les bureaux de l'intérieur gérés par des agents auxiliaires, en 1ère classe. Idem le 11 janvier 1934. Cette régression s'accroît puisque ce bureau fut transformé en cabine téléphonique fin 37-début 38, puis, par décision du 14 décembre 1939, il a de nouveau été érigé en bureau de poste. (*«Le bureau téléphonique de Kouaoua, actuellement installé chez M. Brunelet, sera transféré dans l'immeuble Page et transformé en bureau postal et téléphoni-*

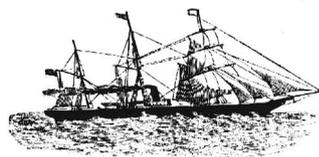
que pour compter du 20 décembre 1939»). Le 1er janvier 1940, il figure dans une liste de tous les bureaux de postes de la Colonie, mais en qualité de bureau secondaire. De même, dans le classement du 11 octobre 1943.

Après sa fermeture le 1er juillet 1944, ce bureau n'apparaît plus que comme simple cabine téléphonique, assurant un service régulier de courrier, dont le gérant recevait en 1948, une indemnité mensuelle de 1.000 frs.

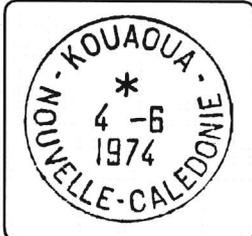
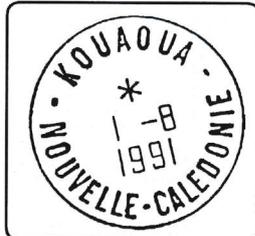
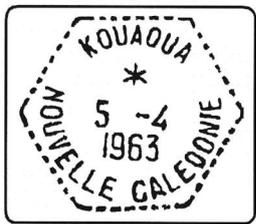
Transformé en agence postale le 1er février 1959, ce bureau deviendra recette de plein exercice, le 30 mars 1981, la reprise de l'activité minière dans cette région ayant même entraîné, en 1993, la création d'une nouvelle commune, celle de Kouaoua, séparée de Canala. (**Autre classement** : voir Fasc.B1 *)



Bureau de poste et de télégraphe de Kouaoua
Photo prise dans les années 1895/1898 par un anonyme



**LES DIFFERENTS CACHETS-A-DATE
DU BUREAU DE POSTE DE KOUAOUA**

TYPE D	TYPE F	TYPE J	
			
Variante D-4		27 mm - lettres : 2,8mm	27,5/28mm - lettres : 3mm
TYPE G			
			
TYPE I		<p><u>Observation</u> : dans les années 1940/1950, le bureau de Kouaoua était simple bureau téléphonique, mais il assurait un service régulier de courrier. Aussi l'existence d'un cachet-à-date de type "H" est probable. Monsieur G. Kling (voir bibliographie) le mentionne dans sa nomenclature, mais ce cachet n'a jamais été vu.</p>	
			

MACHINES A AFFRANCHIR DE GUICHET

A : Machine SATAS électrique de guichet à vignette



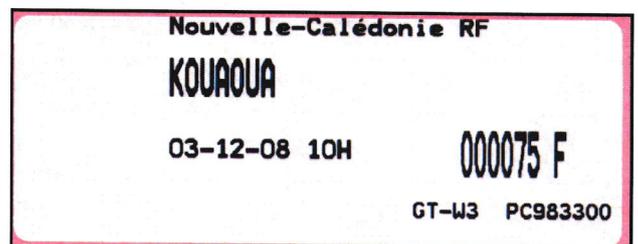
(installée au cours de l'année 1987 - retirée vers 1993)

B: MIVA



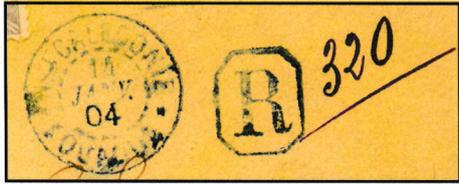
Installée courant 1993 - retirée le 5 septembre 1996

C : EASYCODER C-4



(GT-W3) Installée le 25 juin 2008

**QUELQUES MARQUES
DE RECOMMANDATION**

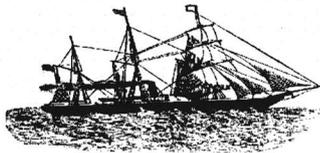


MACHINE A AFFRANCHIR DE PARTICULIER



Une seule machine à affranchir, installée dans la Mairie de Kouaoua (SECAP -type NL n° 40508) - mise en service le 5 septembre 1996.

Remplacée en septembre 2006, par une Néopost IJ2024.



KOUAOUA ANNEXE-MOBILE

Ce service fut créé en juin 1983. Il utilise un seul type de cachet-à-date : "J-AM1-1a"



J-AM1a - 27 mm



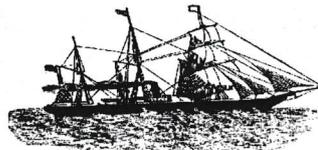
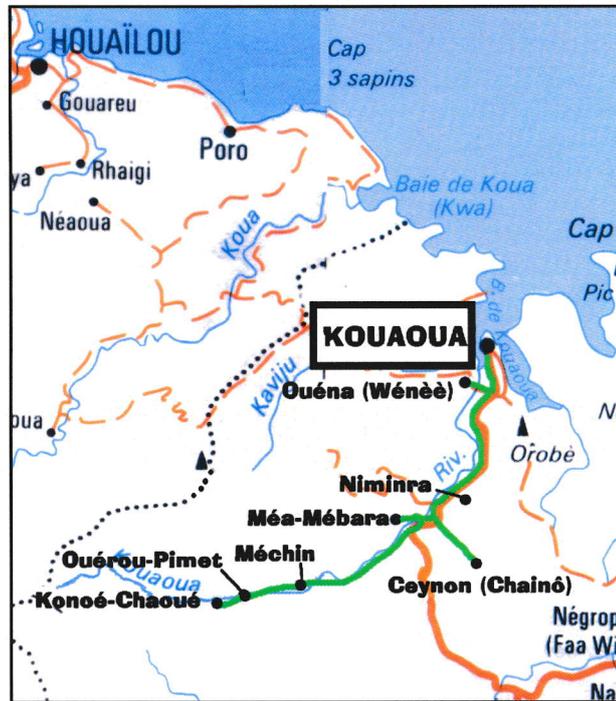
J-AM1a - 28 mm

Un seul circuit (en vert)

Le lundi et le jeudi

(départ : 7 h 45 - arrivée : 14 h 30)

Ouéna (Wéna ou Wénèè en langue vernaculaire) - Différents camps miniers (Camp Pentecost - Camp Maï - Sotramines) - Niminra (Pa Nimérhë) - Méa-Mébarae - Ceynon (Chainô) - Méchin (tribu de Wabeu) - Ouérou-Pimet (Ouéroupimé) - Konoyes-Shaoué (Konoé-Chaoué)



N° 10 — DÉCISION *déterminant les opérations qui seront effectuées par le bureau de Kouaoua.*

(Du 4 janvier 1906).

LE GOUVERNEUR P. I. DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES,

Vu la diminution des opérations tant postales que télégraphiques du bureau de Kouaoua ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 1899, portant réorganisation du Service des Postes et des Télégraphes ;

Vu le décret du 12 décembre 1874, sur le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Attendu que la Société «Le Nickel» reprend le local qu'elle avait mis, gratuitement jusqu'à ce jour, à la disposition de l'Administration, que la situation budgétaire ne prévoit aucun crédit pour la location d'un immeuble à Kouaoua et que d'ailleurs toutes les démarches faites pour trouver un autre logement sont restées infructueuses ;

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et des Télégraphes ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. — A dater du 15 janvier 1906, le bureau postal et télégraphique de Kouaoua est transformé en poste téléphonique effectuant des opérations postales.

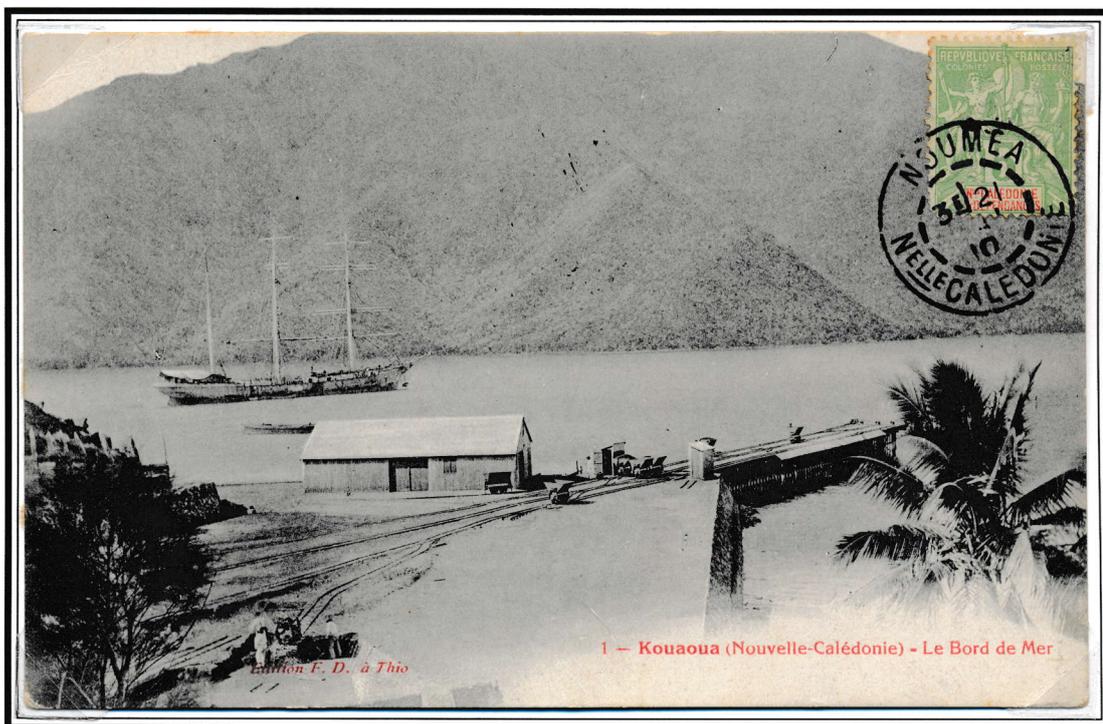
Tous les règlements en vigueur concernant le service de la poste seront applicables à ce bureau, sauf en ce qui concerne les valeurs déclarées dont l'échange sera dorénavant assuré par le bureau de Canala.

Art. 3. — Le public sera admis à échanger du bureau de Kouaoua soit des dépêches télégraphiques, pour toutes destinations, soit des conversations téléphoniques avec le bureau de Canala et tout autre poste téléphonique auquel il pourra être rattaché.

Art. 4. — Le Chef du Service des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera et insérée au *Bulletin officiel* et au *Journal officiel* de la colonie.

Nouméa, le 4 janvier 1906.

CHARLES ROGNON.



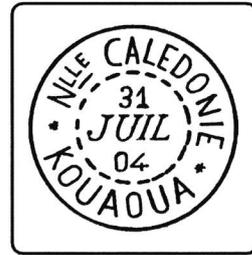
TYPE D



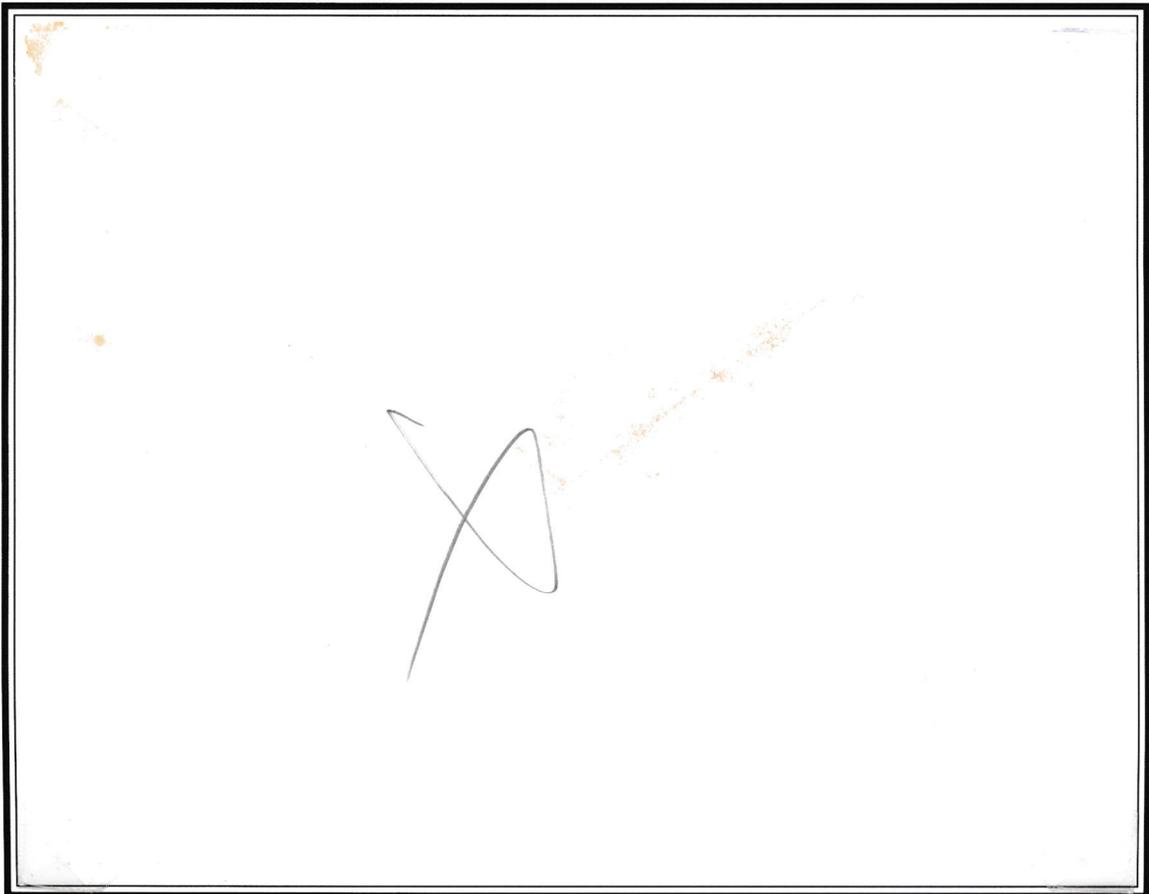
Variante D - 4



TYPE F



bleu



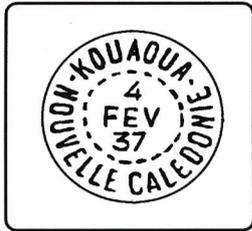


R.R.

noir

TYPE G





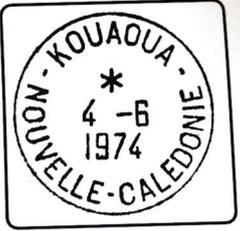
Variante G - 3



TYPE I



TYPE J



Monsieur Charles Nonin
B.P. 49
Nouméa

27 mm

NOUVELLE CALEDONIE - NEW CALEDONIA
C3/88 Phare Amédée
Amédée lighthouse

Réponse: 2.0

JEU MONDIAL SPORT
R.F.O BP 93
Nouméa - CEDEX

NOMAI Avoat
F.S.H Kouaoua

NOUVELLE-CALEDONIE
16-6 1992

NOUVELLE-CALEDONIE
16-6 1992

NOUVELLE-CALEDONIE
50

Editions du Cagou

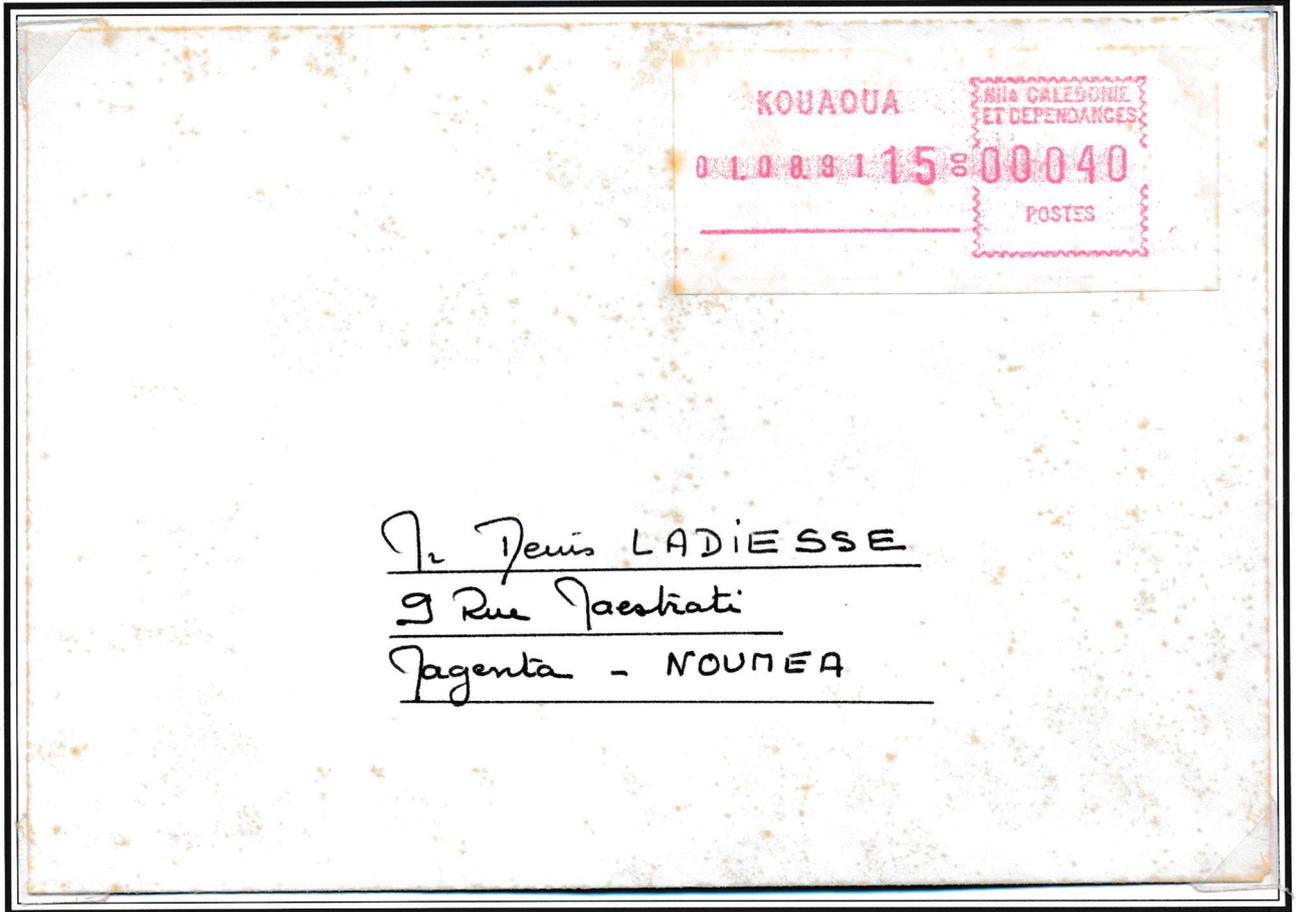
Photo: Footprint Pacifique
Diffusion Hachette Calédonie

Imprimé en Australie

28 mm

MACHINES A AFFRANCHIR DE GUICHET

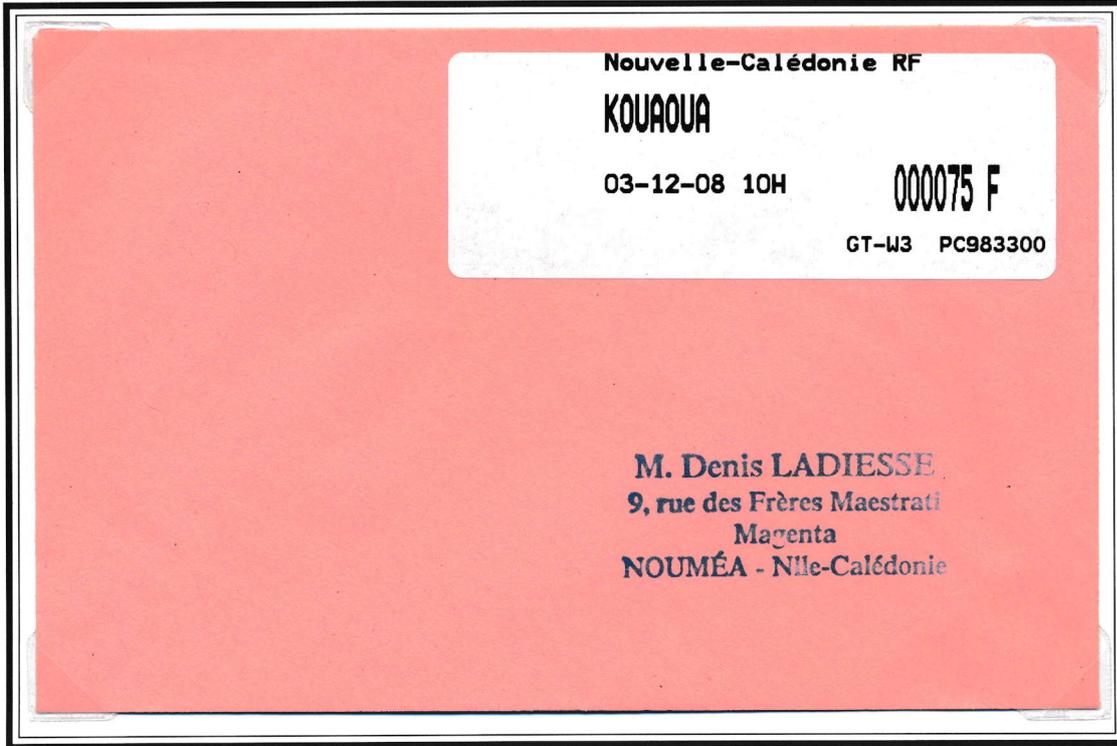
A : Machine SATAS électrique de guichet à étiquette



B : MIVA



C : EASYCODER



(GT-W3)

LA POSTE 

N° 716 F.I.L./940122 7470 | 1000-006



M. Denis LADIESSE -
9, rue des Frères Maestrati.
Magenta. Nouméa
MAGENTA



26,5 mm - cachet en réserve à la R.P.



Moussier le gérant

NESTLE

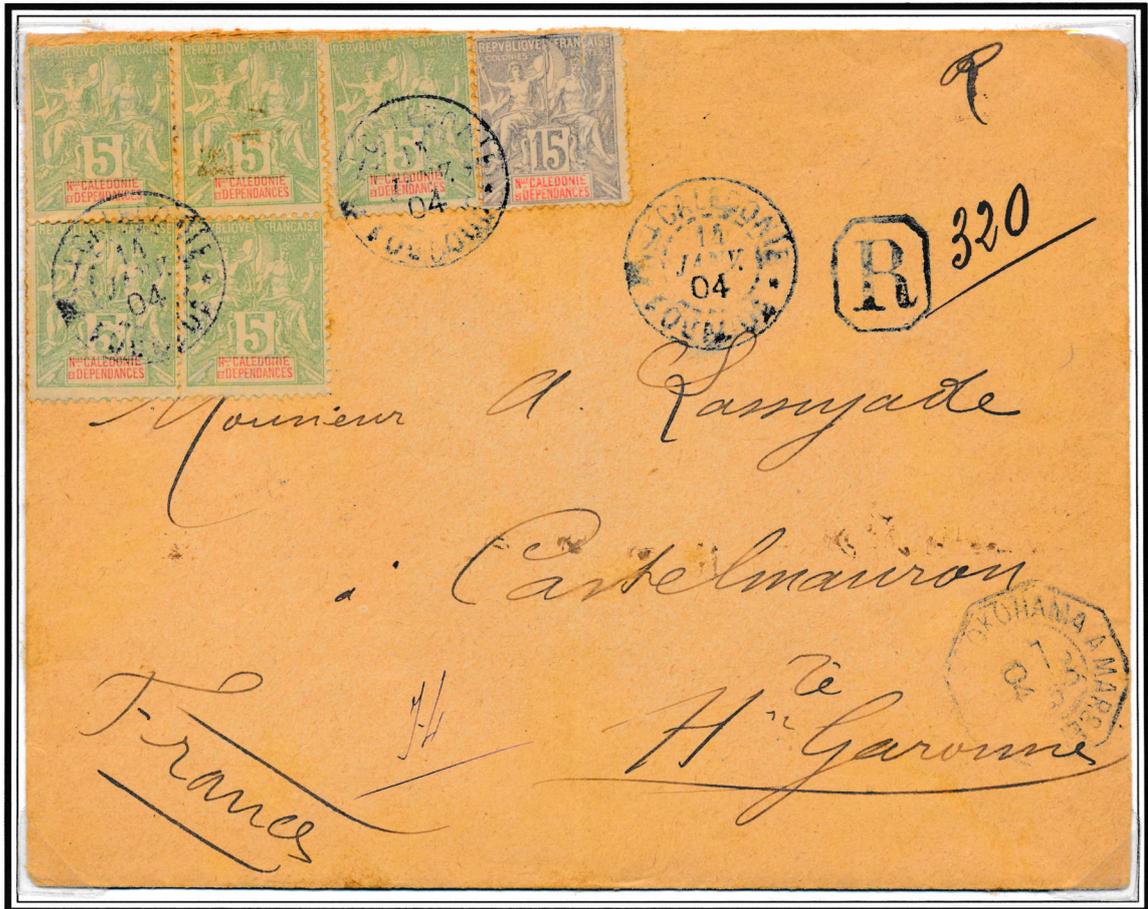
BP MGA 13

98802

Noumea cedex

27,5 mm

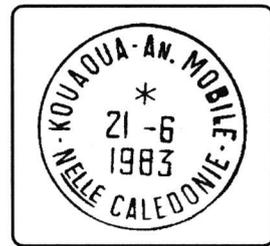
MARQUES DE RECOMMANDATION



R KOUAOUA
NOUVELLE-CALÉDONIE
N° 9

voir page 4

ANNEXE MOBILE
VARIANTE "J - AM1-1"



27 mm

28 mm

TELETHON  Vous avez raison

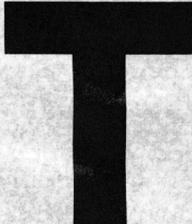
M 20 g

VALIDITÉ PERMANENTE

A utiliser seulement en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer.

LA POSTE 

Partenaire Courrier du Téléthon

ECOPLI 

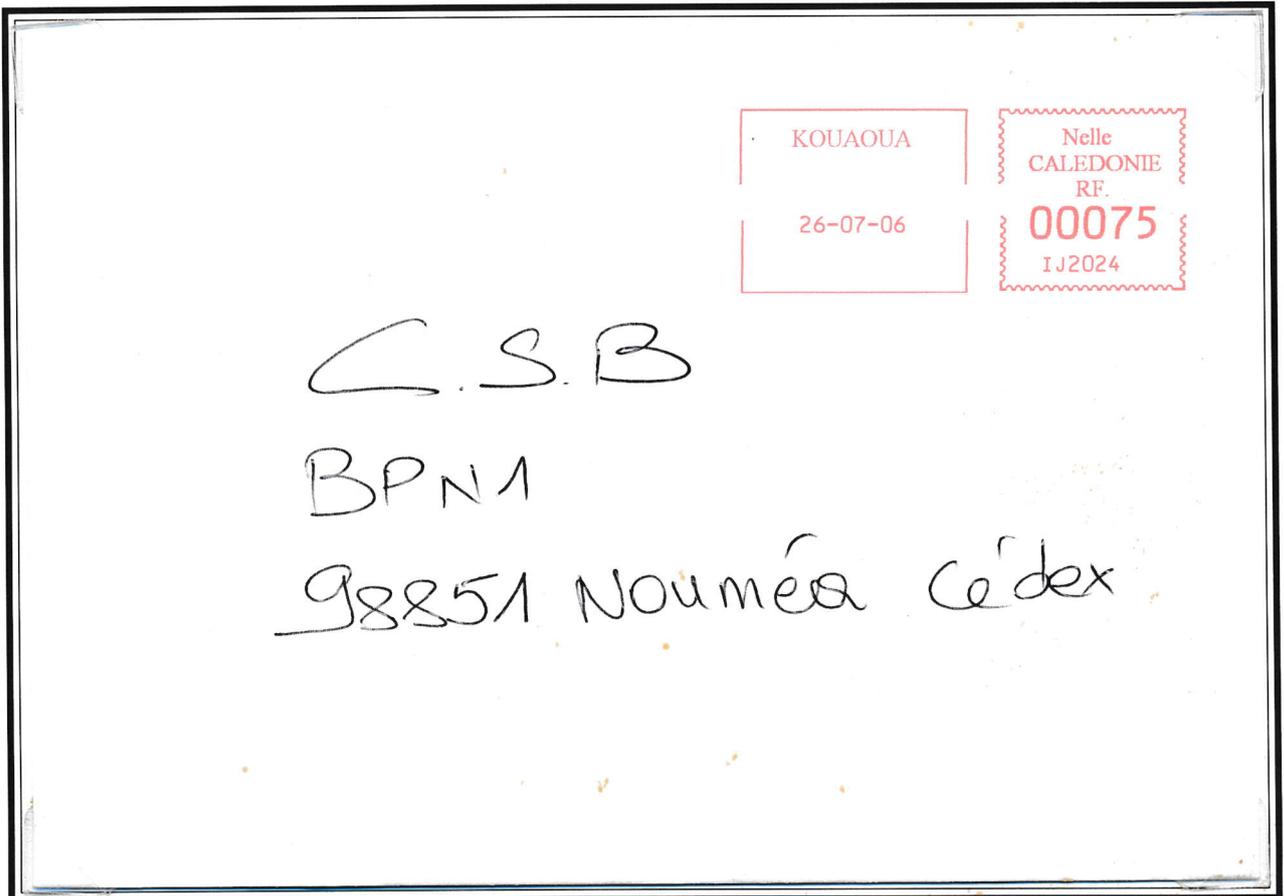


AFM OPERATION TELETHON
AUTORISATION 17615
76419 ROUEN CEDEX 9

MACHINE A AFFRANCHIR DE PARTICULIER



Marie de Kouaoua



Remplacée en juillet 2006, par une Néopost IJ2024.